

Recommandations aux auteurs

Vous souhaitez écrire un article pour *Revue du podologue* ?
Afin de vous aider à rédiger, voici quelques recommandations.

La *Revue du podologue* accueille et sollicite les écrits des professionnels, des experts de la santé et des étudiants. Elle donne la parole, en toute indépendance, aux organisations syndicales, associations, coordinations, ainsi qu'à toute personne porteuse d'un message de qualité.

La charte rédactionnelle

• **Le contenu** de la revue est réparti en plusieurs rubriques, correspondant aux thèmes abordés. Pour les textes envoyés spontanément, nous recommandons de ne pas excéder 3 pages de revue, soit 2000 mots*.

Même les textes les plus scientifiques doivent rester accessibles à tous, sans excès de jargon. Les témoignages sont les bienvenus, même si le "je" est à proscrire, en dehors des entretiens et regards croisés.

• **Pour être publié**, un article doit correspondre au projet éditorial de la revue et sa rédaction satisfaire aux exigences de qualité suivantes :

- un **titre** (max 20 mots*) correspondant au sujet de l'article ;
- un **résumé** (100 mots*), qui met en avant de façon succincte les points essentiels ;
- des **mots clés** (4 min, 6 max) indispensables pour le référencement dans les bases de données ;
- une **introduction** permettant de positionner le thème traité ;
- des **intertitres** correspondant au plan logique de l'article ;
- une **conclusion** ;

- des **références bibliographiques complètes appelées (dans leur ordre d'apparition) dans le texte**, essentielles pour tout concept cité, afin que le lecteur puisse s'y référer. Présentées **selon les normes de Vancouver**, elles doivent être limitées à 10 pour un article court (2 pages de revue, 1 400 mots*), à 25 pour un article long (4 pages de revue, soit 2 500 mots*).

• **Le nombre d'auteurs est limité à 6**, les auteurs supplémentaires peuvent être placés dans les remerciements.

• **La coordination d'un dossier** impose de commander plusieurs textes, de les compléter si besoin (noms et adresses des auteurs, résumé, etc.) et de valider leur contenu avant de les transmettre à la rédaction. Elle suppose également la rédaction d'un avant-propos (2 500 caractères espaces compris*) contextualisant la problématique choisie.

Cas particuliers :

- **article de recherche retracant une étude** : les informations concernant le matériel et les méthodes utilisés seront clairement explicitées. Cet article devra avoir la forme IMRAD (introduction, matériel et méthodes, résultats et [and] discussion).
- **Cas clinique** : il doit être construit en trois parties (introduction, observation et discussion).

Les compléments

• **Des photographies légendées et sourcées** (nom du photographe, agence) peuvent agrémenter le texte. **Elles ne doivent pas provenir d'Internet**.

Elles seront fournies séparément en format jpg haute définition. Les personnes figurant sur les photos doivent avoir donné leur accord écrit pour publication ; pour les enfants, l'autorisation des représentants légaux est indispensable.

• L'utilisation de tableaux ou figures provenant d'une autre publication doit être mentionnée et soumise à l'autorisation de l'auteur dudit article.

• Nous encourageons les auteurs à fournir des **éléments multimédias**. En effet, ce qui ne peut apparaître dans la version dite "papier" peut être disponible sous

Vous souhaitez citer l'un de nos articles sur les réseaux sociaux ?

Merci de ne pas le partager dans sa totalité et d'indiquer le nom de la revue, ainsi que la plateforme sur laquelle elle est disponible :
www.em-consulte.com

Nos revues ont besoin de leurs abonnés !

forme d'**annexe numérique** sur nos plateformes de diffusion, qu'il s'agisse de fichiers audio, pdf, vidéo, ou autre. Les droits cédés et autorisations comprennent également ces éléments.

La transparence

Aucun article ne peut être anonyme ; doivent être fournis pour chaque auteur **le(s) nom(s), prénom(s), titre(s), fonction(s), lieu(x) d'exercice, adresse postale et e-mail valide**. Ils serviront pour le dossier administratif, l'envoi des épreuves et la cession de droits.

En cas d'une cosignature, un auteur correspondant doit être désigné ; il aura la charge de céder les droits de publication et d'assurer la relecture et le BAT.

Tous les auteurs d'une publication doivent déclarer **s'ils ont un intérêt financier ou personnel** avec des personnes et/ou organisations susceptibles d'influencer leur jugement professionnel vis-à-vis du texte publié.

L'originalité

L'**originalité** d'un texte, c'est certes **le sujet qu'il aborde**, mais surtout **le fait qu'il n'a pas déjà été publié**, tout ou partie, dans une autre revue ou sur Internet. **Attention à l'autoplagiat** : une version légèrement retravaillée d'un article déjà publié n'est pas autorisée. Il ne doit pas non plus être en cours de proposition pour une autre publication.

L'auteur cédera ses droits à l'éditeur, sous forme d'un contrat émis à la réception de l'article, pour qu'il puisse le publier.

Il est possible d'insérer de courtes citations et en nombre raisonnable. Elles sont identifiées et sourcées. En revanche, **tout plagiat est interdit par la loi**, les textes publiés sur Internet n'échappant pas à cette règle.

Utilisation de l'IA générative dans la rédaction

Les auteurs doivent signaler **l'utilisation de l'IA générative et des technologies assistées par l'IA dans le processus de rédaction** en ajoutant une déclaration à la fin de leur manuscrit dans le fichier principal du manuscrit, avant la liste des références. Celle-ci doit se présenter comme suit :

Au cours de la préparation de ce travail, l'auteur ou les auteurs ont utilisé [NOM DE L'OUTIL / SERVICE] afin de [RAISON]. Après avoir utilisé cet outil/service, l'auteur (les auteurs) a (ont) revu et corrigé le contenu si nécessaire et assume(nt) l'entière responsabilité du contenu de la publication.

Cette déclaration ne s'applique pas à l'utilisation d'outils de base pour vérifier la grammaire, l'orthographe, les références, etc. S'il n'y a rien à signaler, il n'est pas nécessaire d'ajouter une déclaration.

En pratique

Les manuscrits doivent être adressés à Valérie Lequien, rédactrice en chef, par courrier électronique : v.lequien@elsevier.com ou podo@elsevier.com

La rédaction se réserve le droit de refuser un article pour des raisons qui lui sont propres, ou de proposer aux auteurs des modifications (de contenu ou de forme). Il ne nous est pas possible de nous engager sur une date de parution. Les textes, une fois mis en page, sont adressés pour approbation à leur auteur.

La rédaction reste à votre disposition pour vous accompagner dans la rédaction de vos écrits en fonction des critères susmentionnés.

* Sous word, vous trouverez le nombre de caractères (espaces compris) dans l'onglet révision/statistiques

